

Annonces légales

Etude de M^e CHABBERT, avoué
à Blida.

VENTE

aux enchères publiques

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

et après expropriation forcée

DE : 1^o UNE

PROPRIÉTÉ RURALE

avec constructions

connus sous le nom de

GLACIÈRES LAVAL

située banlieue de Blida.

2^o UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

située à Blida, place d'Armes, le
tout plus amplement désigné ci
après.

L'adjudication aura lieu le VEN-
DREDI 17 SEPTEMBRE 1897, à 7 heu-
res du matin, en l'audience des criées
du Tribunal civil de première instance
de Blida, au palais de justice de la
dite ville, rue Zaouia, chambre des
vacations.

On fait savoir à tous ceux qu'il
appartiendra, qu'aux jour, lieu et
heure sus-indiqués :

En vertu et en exécution :

D'un procès-verbal de saisie-
réelle du ministère de Laget, huis-
sier à Blida, en date des 14 et 15
mai 1897, visé, enregistré, dénoncé
et transcrit au bureau des hypo-
thèques de Blida, le 24 du même
mois, volume 76, n^{os} 45 et 46.

Et aux requête, poursuites et
 diligences de M^{me} Maurin (Joséphine-
Anna), veuve en premières noc-
ces de M. Deipech (Arien-Pierre),
actuellement épouse en second ma-
riage de M. Niel (Edmond-Pierre-
Antoine-François-Christophe), avec
lequel elle demeure à Moutapha,
près Alger ;

Et dit M. Niel, agissant pour
substitution maritale, et au besoin
en son nom personnel ;

Lequel ont fait élection de domi-
cile à Blida, en l'étude de M^e Chab-
bert, avoué y demeurant.

A l'encontre de :

M. Jules Laval, ancien limona-
nier, propriétaire, demeurant ac-
tuellement banlieue de Blida ;

Partie-saisie, n'y ayant point d'avo-
ué constitué.

Et en présence de :

1^o M. Diego Sisch, propriétaire
demeurant à Blida,

Surenchérisseur du 1^{er} lot, ayant
M^e Chabbert pour avoué constitué ;

2^o M. Antoine Almaric, proprié-
taire demeurant à Blida,

Surenchérisseur du 2^e lot, ayant
M^e Du Molin pour avoué constitué ;

3^o M^{me} Maurin, épouse Niel, et
M. Niel pour la validité, ci-dessus
dénommés, qualifiés et domiciliés ;

Adjudicataires du 1^{er} lot suren-
chérisseur, ayant M^e Chabbert pour
avoué constitué ;

4^o Et M. Lucien Henriquet, avoué
à Blida, y demeurant.

Adjudicataire du 2^e lot surenché-
risseur, constitué pour lui-même.

Il sera procédé à la vente aux
enchères publiques, par suite de
surenchère et après expropriation
forcée, aux plus offrants et derniers
enchérisseurs, à l'extinction des
feux et en deux lots séparés, non
réunissables, des immeubles dont
la désignation suit :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE

Telle qu'elle résulte
du procès-verbal de saisie sus-énoncé.

Ils sont situés à Blida et sur son
territoire, commune, canton et

arrondissement de Blida, départe-
ment d'Alger, et consistent en :

Premier lot

Une propriété rurale, avec
constructions, située sur le terri-
toire de la commune de Blida, au
sud et à environ 11 kilomètres de
la ville, dans la montagne, section
de Sidi Kebir, lieu dit : Kerach,
ancienne tribu des Béné-Salah, et
connue sous le nom de : **Glacières
Laval**, à l'altitude de douze cents
mètres environ.

On y accède, notamment, par un
chemin muletier en bon état, connu
sous le nom de chemin Lérèque ou
de la Glacière, appelé aussi chemin
des Beni-Missera, et qui prend
naissance à l'Avenue des Moulins,
hors la porte Bab-el-Rabsh, pour
aboutir directement à la dite pro-
priété en pente assez douce, à tra-
vers les contreforts du Petit-Atlas
dominant la ville de Blida.

Cette propriété, d'origine domaniale, a une contenance de quatre-vingt-trois hectares, 82 ares, 25 centiares, et elle est limitée dans son ensemble : au nord, par les Ouled Bouchelaglem, les consorts Boukenoui, le chemin de la Glacière et le Marabout de Sidi-El-Grebi ; au sud, par le Koudiat El Fortassa et un bois de cèdres appartenant à la Commune de Blida ; à l'est, par l'Oued Rouebou ; et à l'ouest par les consorts Boutezerg et Cherli et le chemin de Kerache.

Elle est en nature de bâtiment d'habitation et d'exploitation, avec jardin, verger, bois, terres de culture et terres de parcours, et elle est voisine du point d'excursion appelé : **Les Deux Cèdres**, qui est lui-même à quatorze cent cinquante mètres d'altitude environ, sur la crête du Petit-Atlas. Elle est complantée de nombreux arbres de diverses espèces, et notamment d'une grande quantité de châtaigniers en rapport, et on y jouit d'une vue splendide qui embrasse, outre la plus grande partie de la plaine de la Mitidja, le Sahel et la mer Méditerranée, depuis le cap Caxine jusqu'à, et y compris, la

baie de Tipaza, le Chenoua, le Tombeau de la Reine, le pic de l'Ouzrensis dit : **Et du Monde**, le Zaouar et le massif de l'Oued-Djer.

Les constructions y édifiées, en bonne maçonnerie et couvertes en tuiles, consistent en :

1^o Un corps de bâtiments, à usage d'habitation, hangars et écuries, élevé d'un simple rez-de-chaussée et composé de deux constructions rectangulaires et parallèles, séparées par une cour intérieure ;

2^o Une maison située à droite en entrant, élevée d'un simple rez-de-chaussée, dite maison de garde ;

3^o Et une autre construction à rez-de-chaussée, ne contenant qu'une seule pièce à usage d'écurie, avec, au devant, une cour clôturée d'un mur percé de deux ouvertures munies d'un portail en bois. Cette dernière construction est en contre-bas de la seconde.

A proximité de la maison d'habitation sont édifiés deux grands bassins en maçonnerie, dont le premier avec fontaine, et dont les eaux sont conduites dans le second au moyen d'un canal maçonné. Les eaux de ces deux bassins, provenant d'une source captée et canalisée, située au sud, servent à l'alimentation et à l'irrigation. Ces eaux sont fraîches et abondantes.

Sur la dite propriété existent aussi cinq grands puits à glace ou glacières, dont un avec couverture en chrysote et diss, en forme de pyramide, se trouve devant la maison d'habitation. Les quatre autres sont situés au sud dans la montagne, et en assez mauvais état.

Actuellement, cette propriété est habitée, jouie et exploitée par M. Jules Laval, partie-saisie.

Deuxième et dernier lot

UNE GRANDE ET BELLE